

# Comité de pilotage Natura 2000 Baie du Mont Saint-Michel

## Actualisation du Document d'Objectifs

11 octobre 2019



Hermelles de Champeaux  
Crédit : M. Grivaud

# Ordre du jour

- ✿ Propos introductifs (*Co-présidence*)
- ✿ Présentation de l'actualisation du plan d'actions du Document d'Objectifs Natura 2000 (*Syndicat Mixte Littoral Normand*)
  - Contrat Natura 2000 au sein du marais de Sougeal (*Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel*)
  - Suivis ornithologiques des prés salés 35 (*Bretagne Vivante*)
- ✿ Présentation de l'actualisation de la charte Natura 2000 « Randonnées pédestres et équestres sur l'estran » (*Syndicat Mixte Littoral Normand*)
- ✿ Point d'étape de l'articulation entre Natura 2000, Ramsar et le volet patrimoine naturel du plan de gestion Unesco (*DREAL Normandie*)
- ✿ Questions diverses

# Propos introductifs

## *Introduction par la Co-présidence*



# Actualisation du plan d'actions du Document d'Objectifs

- ✿ Présentation par le Syndicat Mixte Littoral Normand / Conservatoire du littoral, animateur des sites Natura 2000 de la Baie du Mont Saint-Michel

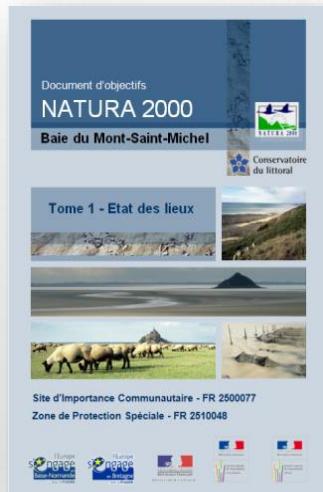


Mare de Bouillon  
Crédit : R. Bion

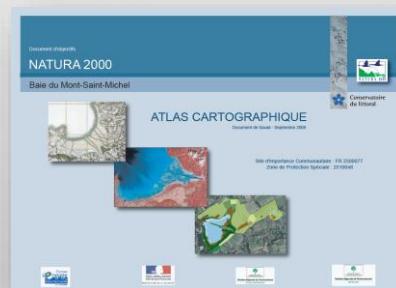
# Le DocOb Baie du Mont Saint-Michel

- ✿ Document d'objectifs validé par le Comité de pilotage du 26 novembre 2009 et approuvé le 28 février 2011

3 tomes : état des lieux, enjeux et orientations, actions et opérations



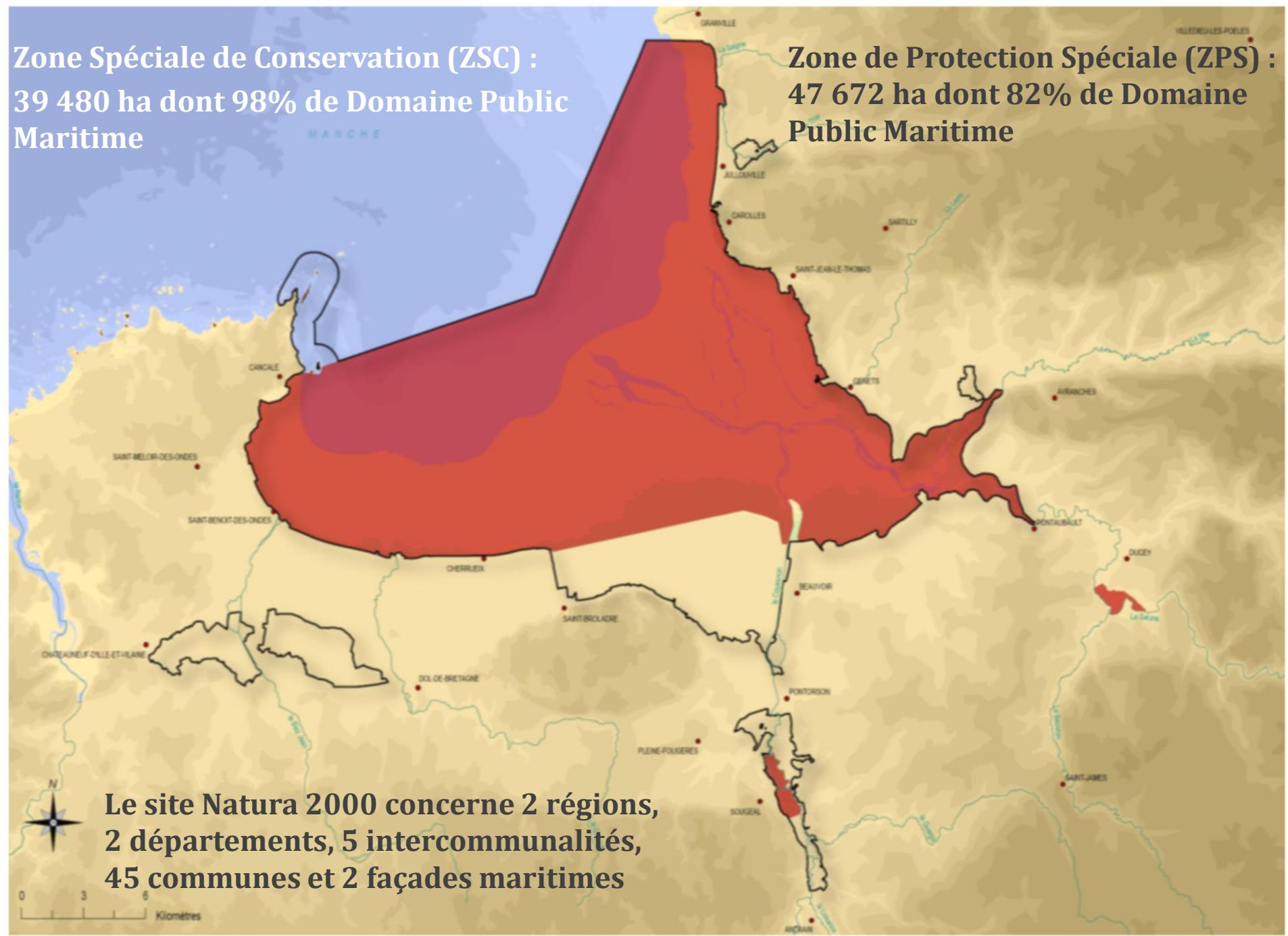
Document de synthèse



3 annexes : atlas cartographique, annexe scientifique (fiches habitats et espèces), annexe administrative

**Zone Spéciale de Conservation (ZSC) :**  
**39 480 ha dont 98% de Domaine Public Maritime**

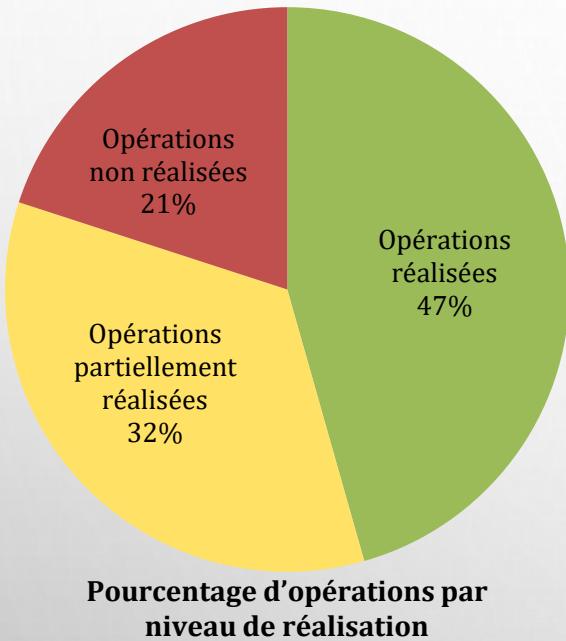
**Zone de Protection Spéciale (ZPS) :**  
**47 672 ha dont 82% de Domaine Public Maritime**



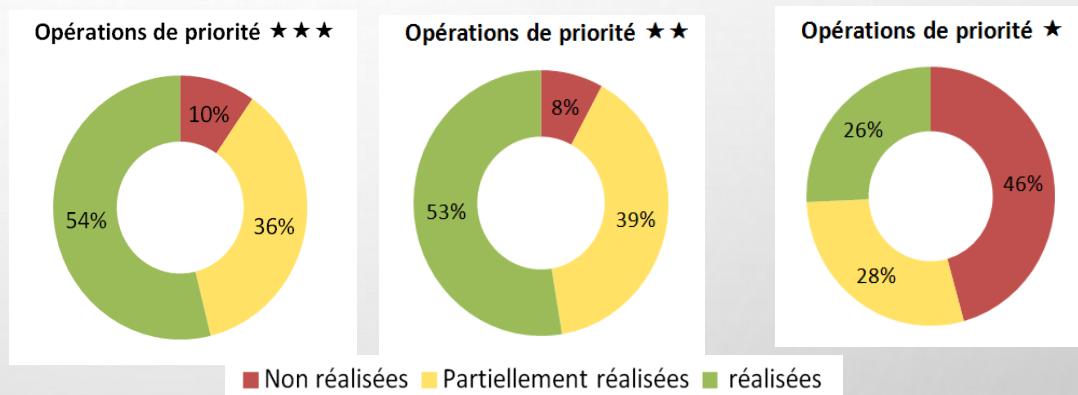
**Le site Natura 2000 concerne 2 régions,  
2 départements, 5 intercommunalités,  
45 communes et 2 façades maritimes**

# L'évaluation du DocOb (2017)

## ✿ Bilan général de la première période d'animation (2011-2017)



- ✓ 80% des opérations ont été engagées
- ✓ Influence de la priorité sur la réalisation :



Les opérations non réalisées sont la conséquence de :

- Dissolution de l'AIMIV (20 opérations (15%) en dépendaient )
- Non prioritaire
- Insuffisance des moyens mis en œuvre

# L'actualisation du plan d'actions du DocOb

✿ 1<sup>er</sup> DocOb : 13 orientations ➔ 28 actions ➔ 125 opérations

2017 : évaluation de la mise en œuvre du Document d'objectifs

2018-2019 : concertation au cours de 12 réunions de groupes de travail thématiques

## Objectifs :

**Actualiser le plan d'actions (tome 3)  
du Document d'Objectifs**

**Simplifier et rationaliser le plan  
d'actions au regard des évolutions  
du contexte local**



Groupes de travail	Nombre de participants
Marais du Vergon, le 23/05/2018	27
Falaises de Carolles-Champeaux - mare de Bouillon, le 25/05/2018	20
Marais du Couesnon, le 05/06/2018	33
Milieux marins et cordons coquilliers, le 13/06/2018	28
Prés salés, le 18/06/2018	36
Bois d'Ardennes, le 21/06/2018	21
Marais de Dol-Châteauneuf, le 27/06/2018	15
2 <sup>e</sup> GT Milieux marins, le 28/09/2018	36
Polders, le 08/10/2018	25
2 <sup>e</sup> GT Marais du Couesnon, le 15/10/2018	26
Dunes de Dragey - Marais de la Claire-Douve, le 19/10/2018	32
3 <sup>e</sup> GT Milieux marins, le 08/03/2019	42

# L'actualisation du plan d'actions du DocOb

❖ 5 actions ➔ 41 opérations

**ACTION N°1 : ARTICULER LA DÉMARCHE NATURA 2000 AVEC LES AUTRES DÉMARCHES ET PROJETS DE TERRITOIRE DE LA BAIE ET ÉVALUER SA MISE EN ŒUVRE**

**ACTION N°2 : SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES ACTIONS GLOBALES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION FAVORABLES AU PATRIMOINE NATUREL DE LA BAIE**

**ACTION N°3 : MAÎTRISER L'IMPACT DE LA PRESSION DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES, DE LOISIR, DE PÊCHE MARITIME PROFESSIONNELLE ET AGRICOLES SUR LES HABITATS ET LES ESPÈCES D'INTÉRÊT EUROPÉEN**

**ACTION N°4 : AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE NATUREL ET LE FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DE LA BAIE**

**ACTION N°5 : ASSURER LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX FRAGILES (MARAIS SALÉS, MILIEUX MARINS, HABITATS DUNAIRES, MARAIS PÉRIPHÉRIQUES, ETC.)**



# L'actualisation du plan d'actions du DocOb

## ACTION N°1 : ARTICULER LA DÉMARCHE NATURA 2000 AVEC LES AUTRES DÉMARCHES ET PROJETS DE TERRITOIRE DE LA BAIE ET ÉVALUER SA MISE EN ŒUVRE



**Opération 1.4 : Articuler la mise en œuvre et la révision des documents de gestion d'espaces protégés avec les objectifs du DocOb et déployer les outils Natura 2000**

**Opération 1.5 : Accompagner les porteurs de projets dans les procédures d'évaluation d'incidences**

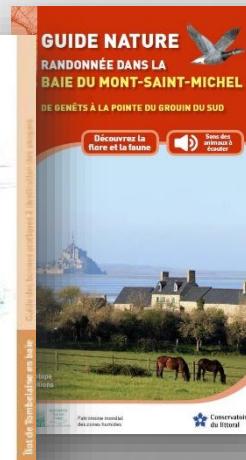
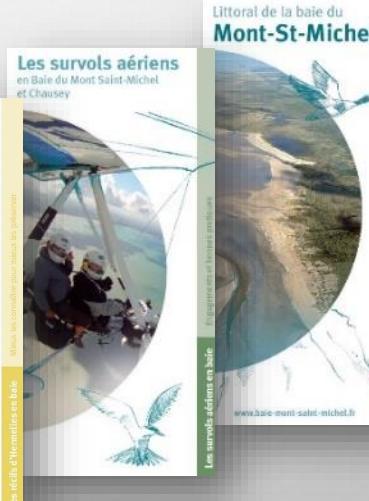
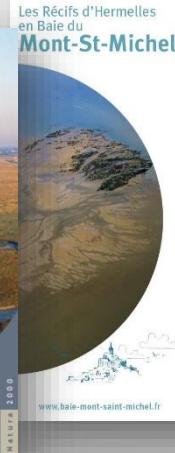
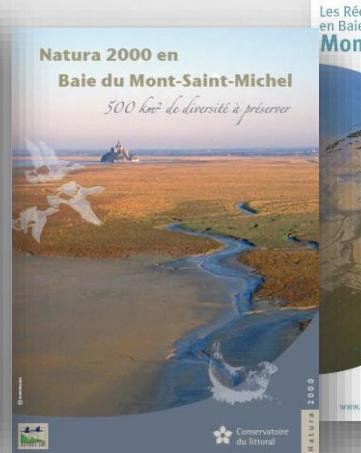
**Opération 1.12 : Contribuer aux plans d'actions et plans de contrôle des MISEN départementales et aux PSCPEM dans un souci de cohérence à l'échelle de la baie**

# L'actualisation du plan d'actions du DocOb

## **ACTION N°2 : SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES ACTIONS GLOBALES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION FAVORABLES AU PATRIMOINE NATUREL DE LA BAIE**

**Opération 2.1 : Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication environnementale coordonnée à l'échelle de la baie en concertation avec les acteurs locaux**

**Opération 2.2 : Informer et sensibiliser les services de police de la nature aux enjeux du DocOb**



# L'actualisation du plan d'actions du DocOb

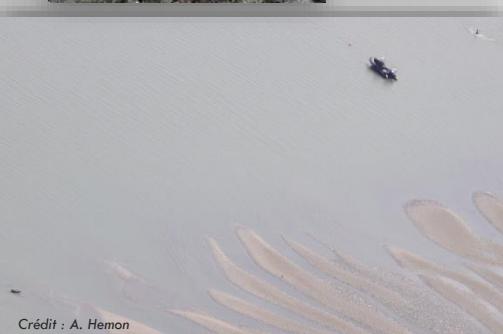
## **ACTION N°3 : MAÎTRISER L'IMPACT DE LA PRESSION DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES, DE LOISIR, DE PÊCHE MARITIME PROFESSIONNELLE ET AGRICOLES SUR LES HABITATS ET LES ESPÈCES D'INTÉRÊT EUROPÉEN**



**Opération 3.2 : Mettre en place l'outil nécessaire pour assurer à minima la protection des récifs d'Hermelles et du Gravelot à collier interrompu**



**Opération 3.3 : Mettre en place des outils concertés pour maîtriser et encadrer le développement des activités sportives de nature**



**Opération 3.5 : Pérenniser l'observatoire des usages de la baie**

# L'actualisation du plan d'actions du DocOb

## **ACTION N°4 : AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE NATUREL ET LE FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DE LA BAIE**



**Opération 4.1 : Structurer les démarches d'acquisition de connaissances, de bancarisation et de valorisation des données naturalistes en baie, en coordination avec les observatoires du patrimoine naturel existants**

**Opération 4.3 : Exploiter le suivi ornithologique de l'îlot de Tombelaine pour en orienter la gestion**

**Opération 4.4 : Définir et mettre en œuvre un protocole de suivi des reposoirs à phoques à marée haute**



# L'actualisation du plan d'actions du DocOb

## **ACTION N°5 : ASSURER LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX FRAGILES (MARAIS SALÉS, MILIEUX MARINS, HABITATS DUNAIRES, MARAIS PÉRIPHÉRIQUES, ETC.)**

**Opération 5.3 : Elaborer un plan de gestion intégrée des prés salés sur la base de connaissances scientifiques approfondies**



**Opération 5.5 : Supprimer les pistes d'entraînement équestres au sein de la dune blanche**

**Opération 5.7 : Accompagner l'adaptation au changement climatique du marais de la Claire-Douve et des dunes de Dragey**



# Actualisation du plan d'actions du Document d'Objectifs

- ✿ Présentation des contrats Natura 2000 réalisés au marais de Sougeal, *Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel*
- ✿ Présentation des inventaires ornithologiques réalisés sur les prés salés 35, *Bretagne Vivante*



Prés salés  
Crédit : F. Larrey

# Actualisation de la charte Natura 2000 Randonnées pédestres et équestres sur l'estran

- ✿ *Présentation par le Syndicat Mixte Littoral Normand / Conservatoire du littoral, animateur des sites Natura 2000 de la Baie du Mont Saint-Michel*



Crédit : M. Grivaud

# Actualisation de la charte Natura 2000 Randonnées pédestres et équestres sur l'estran

## ✿ Charte Natura 2000 : qu'est-ce que c'est ?

Outil contractuel pour la mise en œuvre d'actions de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : développement de pratiques favorables

Reconnaissance d'actions qui favorisent le maintien de ces enjeux

**Démarche volontaire et contractuelle à titre individuel ou collectif** pour une durée de 5 ans

Contient deux types d'actions

- **Recommandations** propres à sensibiliser l'adhérant : guide des bonnes pratiques non soumis à contrôle
- **Engagements soumis à contrôles et non rémunérés**

Sur deux échelles d'application

- **Actions de portée générale** : sur la Baie dans son ensemble
- **Actions spécifiques à l'usage concerné** et aux interactions avec les espèces et habitats d'intérêt communautaire qui en découlent

## CHARTE NATURA 2000

ZONE SPECIALE DE CONSERVATION  
&  
ZONE DE PROTECTION SPECIALE

« BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL »



# Engagements et recommandations spécifiques à la charte randonnées pédestres et équestres sur l'estran

## ✿ Pour les reposoirs de phoques veaux-marins

*Réglementation en vigueur (arrêté ministériel du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection) :*

*Sont notamment interdits :*

- ✓ *la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement intentionnels incluant des prélèvements biologiques, la perturbation intentionnelle incluant la poursuite ou le harcèlement des animaux dans le milieu naturel ;*
- ✓ *la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.*

### Recommandations :

- Eviter le cheminement au sein du secteur principal des reposoirs entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre
- Lors d'une rencontre fortuite d'un individu sur le sable s'éloigner rapidement et silencieusement jusqu'à ne plus risquer de le déranger (distance minimale de 300 m)
- En cas de comportement d'alerte d'un phoque sur le sable s'éloigner par l'amont rapidement afin de ne pas gêner son éventuelle fuite à l'eau
- Adopter une attitude de vigilance accrue le long des chenaux à l'ouest de Tombelaine et dans les virages à microfalaises (principaux reposoirs)
- Signaler tout mammifère marin échoué ou retrouvé en situation anormale à l'UMS PELAGIS (numéro enregistré dans le répertoire téléphonique)

### Engagements :

- Ne pas approcher à moins de 300 m des phoques sur le sable pour éviter leur dérangement



# Actualisation de la charte Natura 2000 randonnées pédestres et équestres sur l'estran

A marée basse les phoques viennent se reposer au cœur de la zone estuarienne sur les bancs de sable. Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre (période de mise bas, d'élevage des jeunes et de mue) ils sont alors particulièrement sensibles aux dérangements. Ces derniers peuvent avoir des conséquences à long terme et compromettre la reproduction voire la survie du phoque ainsi que celle de sa colonie si ces dérangements étaient répétés dans le temps.



Dessin : M. Siméon & F. Mary

## Conduite à tenir en cas d'échouage :

Je contacte au plus vite l'UMS PELAGIS au 05 46 44 99 10 et suis les recommandations ci-dessous :

**Si l'animal échoué est mort ou vivant :**  
ne pas le manipuler (risques importants de transmission de maladie).

**Si l'animal échoué est vivant :**  
- éviter les attroupements, l'agitation et le bruit,  
- ne pas tenter de remise à l'eau sans l'aide de personnes qualifiées.

Restez attentif car un animal sauvage va chercher à se défendre (morsures, coups...).



# Engagements et recommandations spécifiques à la charte randonnées pédestres et équestres sur l'estran

## Pour l'îlot de Tombelaine

**Réglementation en vigueur (arrêté municipal n°10/2015 de la commune de Genêts) :**

Sont notamment inscrits que :

- ✓ *L'accès au public est interdit entre le 15 mars et le 31 juillet. En dehors de cette période, les groupes accédant à l'îlot ne peuvent dépasser 15 personnes. L'accès n'est autorisé que pour un seul groupe à la fois. La circulation piétonne n'est autorisée que sur le sentier affecté à cet effet;*
- ✓ *Les chiens doivent être tenus impérativement en laisse et les animaux domestiques doivent être surveillés afin que ceux-ci ne puisse constituer un risque d'accident et ne porte atteinte à la sécurité et à la tranquillité publique.. En cas de non-respect de ces obligations, ces animaux seront considérés en état de divagation susceptible d'une mise en fourrière, et son propriétaire passible d'une contravention de 4<sup>e</sup> classe;*
- ✓ *Les activités suivantes sont interdites sur l'ensemble de l'îlot de Tombelaine : le camping et le bivouac, le pique-nique, l'organisation de toute activité ou manifestation sportive ou culturelle sans les autorisations requises, les inscriptions de quelque nature que ce soit, la réalisation de feux.*

### Recommandations :

- En période d'ouverture au public, veiller à faire respecter la quiétude du site
- Prendre connaissance et informer ses clients ou adhérents de l'ensemble des bonnes pratiques et règles relatives au site

### Engagements :

- En dehors de la période d'interdiction, limiter la présence de ses clients sur l'îlot à 30 min pour permettre à d'autres groupes d'y accéder



Crédit : M. Grivaud

# Engagements et recommandations spécifiques à la charte randonnées pédestres et équestres sur l'estran

## ✿ Au départ du Bec d'Andaine

### Recommandations :

- Adapter l'itinéraire en fonction des zones de nidification du Gravelot à collier interrompu localisées annuellement et selon les recommandations de l'opérateur Natura 2000. Veiller à ne pas approcher des nichées et à ne pas stationner de groupes à proximité
- Privilégier un cheminement en-dessous des laisses de mer



Crédit : M. Grivaud



# Engagements et recommandations spécifiques à la charte randonnées pédestres et équestres sur l'estran

## ✿ Sur l'ensemble de la Baie

### Recommandations :

- Lors des traversées, rester vigilant aux grands regroupements d'oiseaux et prendre soin de les éviter dans la mesure du possible pour ne pas occasionner de dérangement
- Informer et sensibiliser ses clients sur la fragilité de la baie et les bonnes règles à respecter
- Utiliser et inviter ses clients à utiliser les aires de stationnements dédiées aux traversées, dans le respect des règles de chacune d'elles

### Engagements :

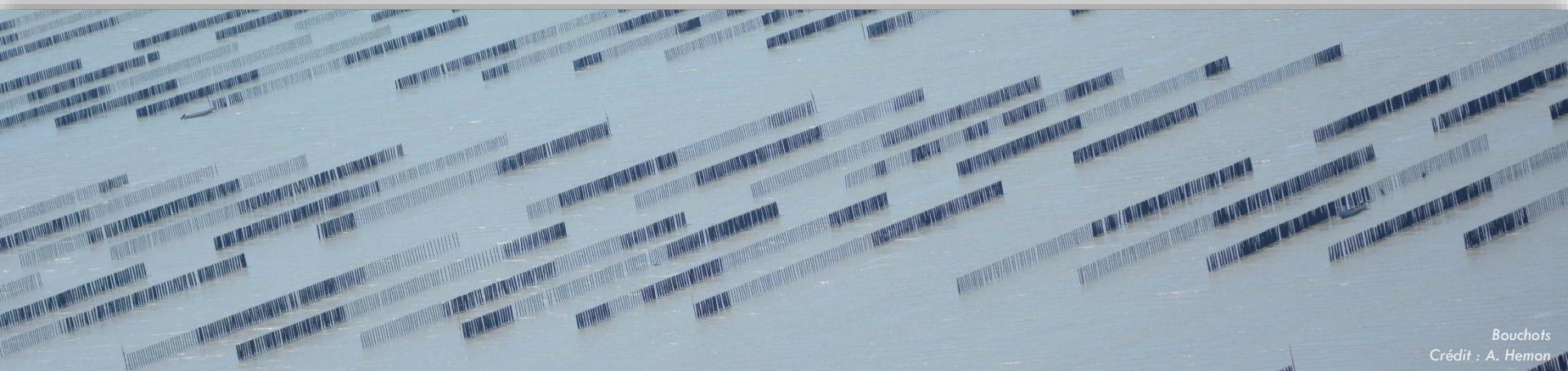
- Informer et sensibiliser ses clients sur les recommandations et engagements souscrits dans la charte Natura 2000 Baie du Mont Saint-Michel
- Tenir son chien en laisse et informer ses clients ou adhérents lors de la réservation de l'obligation de faire de même

# Articulation entre Natura 2000, Ramsar et le plan de gestion UNESCO en Baie du Mont Saint-Michel

- ✿ *Point d'étape présenté par la DREAL Normandie*



# Questions diverses



Bouchots

Crédit : A. Hemon

# Natura 2000 Baie du Mont Saint-Michel

<http://littoral-normand.n2000.fr/>



Conservatoire du littoral NATURA 2000

Rechercher :

## Natura 2000

### Les sites littoraux normands

[Accueil](#) [Découvrir Natura 2000](#) [Les sites littoraux normands](#) [Participer](#)

**Accueil**

Ce site présente l'implication du Conservatoire du Littoral - Délégation Normandie dans la démarche Natura 2000, soit en tant qu'opérateur (élaboration de documents d'objectifs), soit en tant qu'animateur (mise en oeuvre de ces documents d'objectifs).

**Le Conservatoire du Littoral**

Le Conservatoire du littoral est un établissement public créé en 1975. Il mène une **politique foncière** visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres.

Après avoir fait les travaux de remise en état nécessaires, il confie la gestion des terrains aux communes, à d'autres collectivités locales ou à des associations pour qu'elles en assurent la gestion dans le respect des orientations arrêtées.

Au 1er octobre 2010, le Conservatoire assurait la protection de **138 800 hectares** sur **600 sites**, représentant plus de 1200 km de rivages, soit plus de 15 % du linéaire côtier.

Le Conservatoire du Littoral est représenté localement par **10 délégations régionales**, implantées dans toute la France.





*Merci de votre  
attention*

*Marais de la Claire-Douve  
Crédit : R. Bion*

